



AVIS

relatif à la vaccination contre l'hépatite A des personnels de laboratoire réalisant les tests pour le dépistage du cancer colorectal et sur la classification des tests immunologiques

11 décembre 2009

Cet avis fait suite à un courrier de l'Institut national du cancer en date du 22 janvier 2009 interrogeant le Haut Conseil de la santé publique sur la préconisation d'une vaccination contre l'hépatite A pour les personnels participant à la lecture des tests de détection de saignement occulte dans les selles (test au gaïac ou immunologique) et sur le risque potentiel d'exposition à des agents infectieux à l'occasion du transport de tests immunologiques en phase liquide.

La manipulation des selles à des fins médicales dans les laboratoires expose à un risque potentiel de transmission de l'hépatite A.

Toutefois :

- dans le cadre de la déclaration obligatoire de cette maladie, depuis 2007, selon les données de l'Institut de veille sanitaire, aucun cas ne correspond à une contamination de laboratoire.
- Les études de séroprévalence vis-à-vis de l'hépatite A [1] ont montré que le taux de séropositivité chez les personnels de laboratoire n'était pas plus élevé que chez les autres personnels hospitaliers et les personnes de même âge dans la population générale.

La technique des tests de détection de saignement occulte dans les selles pour le dépistage du cancer colorectal est exposée dans les annexes de l'arrêté du 29 septembre 2006 relatif au programme de dépistage des cancers¹.

- En ce qui concerne le test au gaïac, les fragments de selles sont déposés sur un carton ouvert par le patient lui-même. Ce carton conditionné est adressé au centre d'analyse [2]. La personne qui réalise les tests ouvre le carton par un volet « arrière » et dépose au moins deux gouttes d'une solution de développement sur l'arrière des zones A et B où on été déposés les deux frottis de selles. Après 30 à 60 secondes, le technicien lit les résultats en fonction de l'apparition ou non d'une zone bleue.
- **En ce qui concerne le test immunologique de dépistage du cancer colorectal, le prélèvement comporte le dépôt par le patient d'un écouvillon dans deux tubes contenant un liquide. Les tubes sont introduits dans un sac plastique et ensuite dans un emballage en plastique rigide contenant un papier buvard capable d'absorber le liquide des échantillons si ces tubes venaient à se casser. Cet ensemble est introduit dans une enveloppe, type enveloppe matelassée, prête à l'envoi. L'envoi se fait conformément aux règles de transport des prélèvements biologiques UN3373. La lecture des tests**

¹ http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/depistage_cancers/arr290906_annexes.pdf

**immunologiques en laboratoire est automatisée dont la lecture colorimétrique des résultats après adjonction d'un révélateur.
Ces lectures ne comportent aucune manipulation.**

Il s'avère donc :

- que la pratique de ces tests de dépistage n'implique, pour le technicien de laboratoire, aucune réelle manipulation de selles ;
- que le respect des bonnes pratiques de laboratoire et notamment des règles élémentaires d'hygiène doit permettre d'écarter tout risque de contamination ;
- que les conditions de transport des tests immunologiques de détection de saignement occulte dans les selles pour le dépistage du cancer colorectal sont semblables à celles du test au gaïac.

En conséquence, le Haut Conseil de la santé publique :

- **ne recommande pas la vaccination contre l'hépatite A des personnels de laboratoire pratiquant les tests au gaïac ou les tests immunologiques pour le dépistage du cancer colorectal ;**
- **souligne que les recommandations de l'avis du 5 juillet 2007 sur la classification des tests au gaïac imprégnés de matières fécales, utilisés pour le dépistage du cancer du colon, sont applicables aux tests immunologiques de dépistage du cancer colorectal ;**
- **rappelle qu'il convient de se référer aux recommandations de bonnes pratiques de laboratoire ;**
- **recommande que ces personnels fassent l'objet d'une formation à la réalisation des tests et au respect des bonnes pratiques de laboratoire.**

Références

1- Djeriri J, Fontana L, Laurichesse H, Peigue-Lafeuille H, Henquell C, Chamoux A, Beytout J, Catalina P, Rey M. Seroprevalence des marqueurs des hépatites A, B et C chez le personnel hospitalier du CHU de Clermont-Ferrand. Presse Med 1996; 25: 145-50.

2- Avis du HCSP du 5 juillet 2007 sur la classification des tests au gaïac imprégnés de matières fécales, utilisés pour le dépistage du cancer du colon.

Avis produit par la Commission spécialisée Maladies transmissibles, sur proposition du Comité technique des vaccinations

Le 11 décembre 2009

Haut Conseil de la santé publique

14 avenue Duquesne

75350 Paris 07 SP

www.hcsp.fr